

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 mai 2018

Finances

- Prix vente terrain Saint-Martin

Le conseil municipal fixe à l'euro symbolique la cession de chacune des parcelles D n°2241 et D n°2242.

- Tarifs restaurant scolaire et Accueil de Loisirs Avant et Après l'Ecole

Le conseil municipal fixe pour l'année scolaire 2018-2019

- Restaurant scolaire : 3,30€ le repas par enfant et 2,40€ le repas à partir du 3^{ème} enfant pour une famille de 3 enfants et plus inscrits au restaurant scolaire.
- Accueil périscolaire :
 - Lundi-mardi-jeudi-vendredi : 1,95€ le matin et 3,05€ l'après-midi avec goûter.
 - En cas de non-respect de l'horaire de fermeture (18H45) une majoration de 5€ par ¼ d'heure sera appliquée.

- Droits de place

Le conseil municipal décide de préciser que les abonnements pour le marché au trimestre bénéficient également d'une réduction de 20%.

- Tarifs Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Le conseil municipal décide de modifier les tarifs ALSH 2018 à compter du 1^{er} juin 2018 afin de se caler sur les recommandations de la CAF.

Personnel

Le conseil municipal approuve le tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2018.

Vente de produits à la piscine

Le conseil municipal reconduit pour l'été 2018 la vente des boissons et gâteaux par l'association « Sport en fête Téléthon » à la piscine. Les bénéfices seront reversés pour le téléthon 2018.

Règlements

Suite au retour à la semaine de 4 jours, le conseil municipal approuve les règlements intérieurs de l'Accueil de Loisirs Avant et Après l'Ecole, du restaurant scolaire - pause méridienne et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Le Maire,

Didier BARACHET